

RENCONTRE du 15/11/2011 entre Madame D'HERVE, DIRECCTE, et des représentants syndicaux accompagnés d'une délégation régionale des contrôleurs du travail en colère de Midi-Pyrénées

Le Livre Blanc des contrôleurs du travail a été écrit à l'issue des Assises Nationales des Contrôleurs du Travail qui se sont déroulées en avril 1986 à Paris.

L'objectif de ce mouvement était l'obtention d'un statut revalorisé à hauteur des responsabilités et missions assurées quotidiennement et dont les contrôleurs exigeaient la reconnaissance et la traduction dans leur échelonnement indiciaire, le déroulement de leur carrière, leur rémunération, leur formation ainsi que dans les textes du Code du Travail.

En 1988 des négociations ont donné quelques espoirs : en effet la grille dite « Valli » (du nom du DAGPB de l'époque) propose la fusion des 3 grades pour un déroulement de carrière en deux grades et une hausse conséquente des indices plafonds.

Le veto du ministre du budget et les accords Durafour dans la fonction publique ont conduit les contrôleurs dans un nouveau B type, loin des attentes des contrôleurs du travail. Frustrés les contrôleurs du travail et les syndicats interpellèrent pratiquement tous les ministres du travail qui se succéderont.

En 2000 de nouvelles actions repartent dans toutes les régions déclenchées par la provocation de notre administration. En effet la revalorisation du statut des inspecteurs creuse encore plus l'écart qui existe entre les situations statutaires des inspecteurs et des contrôleurs.

Enfin en 2003 les contrôleurs du travail obtiennent de la part du ministère du travail la reconnaissance de leur technicité. A l'époque cette reconnaissance avait fait l'objet d'une large communication ministérielle qui rappelait l'essence de cette réforme : « *mieux prendre en considération l'importance et la diversité des missions dévolues aux contrôleurs du travail et la forte technicité que leur exercice requiert* ».

Cette revalorisation du corps des contrôleurs s'est traduite par la mise en place d'un statut de B+ dénommé CII et par l'octroi d'une prime de technicité.

Ce ne fut pas sans concessions ni sans quelques déceptions pour certains mais c'était alors une avancée.

En 2009 avec la création du NES, nouvel espace statutaire pour la catégorie B, notre ministère revient en arrière en voulant y intégrer le corps des contrôleurs du travail.

En 2010 la riposte ne se fait pas attendre et au mois de mai une grève d'ampleur certaine et une assemblée générale nationale regroupant 500 contrôleurs à Paris ont permis de faire fléchir le ministre du travail. Xavier BERTRAND a en effet déclaré lors du CTPM du 11/07/2011 qu'il ne serait pas le ministre qui ferait rentrer le corps des contrôleurs dans le NES.

Le 29 septembre 2011, une nouvelle assemblée générale nationale à l'appel d'une intersyndicale, confirme les revendications à savoir un statut de catégorie A avec une grille indiciaire minimale sur la base du A type, avec une carrière linéaire pour tous les contrôleurs du travail. Cette plateforme a été portée l'après-midi même au nouveau Dageмо. Celui-ci s'était alors engagé à recevoir rapidement les organisations syndicales ce qui s'est produit effectivement le 3 novembre 2011. La grille proposée a été rejetée par l'ensemble des organisations syndicales présentes.

Aujourd'hui à la veille d'une grève nationale, nous sommes dans l'attente d'une revalorisation à hauteur des responsabilités et missions assurées par tous les contrôleurs du travail.

Nous vous demandons, Madame la Directrice, d'user de votre pouvoir et de vos compétences pour faire remonter auprès des ministres concernés la volonté et la détermination des contrôleurs du travail de Midi-Pyrénées.

Pouvez vous vous engager dès cet après midi à porter nos revendications ?